



Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DE HAUTE-SAONE

49, rue Gérôme
70000 VESOUL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association UDAF 70,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF 70 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Froideconche, le 22 mai 2025

Le Commissaire aux comptes,

MCH Auditeurs
Franck PAUL



Arrêté des comptes - Exercice 2024

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 104.00	233.50	870.50	1 091.30
Autres immobilisations incorporelles	94 509.20	55 559.21	38 949.99	35 932.98
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	34 400.12		34 400.12	34 400.12
Constructions	1 065 033.99	921 407.51	143 626.48	159 251.09
Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 439.14	35 195.01	7 244.13	4 931.98
Autres immobilisations corporelles	374 738.65	272 895.56	101 843.09	101 344.66
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours	822 250.00		822 250.00	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations	7 442.25		7 442.25	7 320.25
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 624.00		12 624.00	12 624.00
Total 1	2 454 541.35	1 285 290.79	1 169 250.56	356 896.38
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 975.82		8 975.82	8 841.82
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	243 593.07	22 940.96	220 652.11	97 712.21
Autres créances	661 317.48		661 317.48	537 511.10
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie	408 093.35		408 093.35	267 710.54
Disponibilités	1 703 445.14		1 703 445.14	2 208 016.02
Charges constatées d'avance	14 386.54		14 386.54	23 049.77
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	3 039 811.40	22 940.96	3 016 870.44	3 142 841.46
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	5 494 352.75	1 308 231.75	4 186 121.00	3 499 737.84

Arrêté des comptes - Exercice 2024

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	1 343 813.16	1 343 813.16
Autres	421 722.26	421 722.26
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	-241 787.73	-248 990.79
Report à nouveau sous gestion contrôlée	456 619.29	343 315.91
Excédent ou déficit de l'exercice	-164 469.95	120 506.44
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	28 764.84	31 337.50
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Total 1	1 044 661.87	2 011 704.48
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	65 560.92	106 128.36
Total 3	65 560.92	106 128.36
PROVISIONS		
Provisions pour risques	33 000.00	33 000.00
Provisions pour charges		
Total 4	33 000.00	33 000.00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	822 776.01	325.56
Emprunts et dettes financières diverses	7 600.00	7 200.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 829.95	8 143.62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 918.92	108 851.02
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	520 793.43	495 147.99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 252.08
Autres dettes	423 693.42	283 513.01
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	356 286.48	442 471.72
Total 5	2 242 898.21	1 348 905.00
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 186 121.00	3 499 737.84

Arrêté des comptes - Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 425.00	2 398.00
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
Montant net du chiffre d'affaires	2 425.00	2 398.00
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	602 832.84	564 531.89
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 591 663.88	3 537 164.80
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 155.10	285.77
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	168 646.10	217 003.40
Autres produits	4.29	10.80
Utilisation des fonds dédiés	40 567.44	128 795.80
Total 1	4 407 294.65	4 450 190.46
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	749 196.96	750 511.79
Aides financières	21 322.87	22 679.63
Impôts, taxes et versements assimilés	295 148.42	288 291.35
Salaires et traitements	2 514 356.02	2 380 088.05
Charges sociales	892 967.11	823 504.36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 706.37	68 951.64
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		27 171.37
Autres charges	55 721.48	20 075.50
Total 2	4 601 419.23	4 381 273.69
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-194 124.58	68 916.77
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		78.03
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30 872.26	19 876.57
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 3	30 872.26	19 954.60
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	526.01	0.74
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 4	526.01	0.74
2. RESULTAT FINANCIER (3-4)	30 346.25	19 953.86
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		

Arrêté des comptes - Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		100.00	3 670.26
Produits exceptionnels sur opération de capital		2 572.66	2 572.66
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			30 338.00
	Total 7	2 672.66	36 580.92
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		527.88	3 035.55
Charges exceptionnelles sur opération de capital			21.96
Dotations aux amortissements et aux provisions			
	Total 8	527.88	3 057.51
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)		2 144.78	33 523.41
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		2 836.40	1 687.60
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
	Total A		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		59 997.33	25 014.70
	Total B	59 997.33	25 014.70
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		4 440 839.57	4 506 725.98
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		4 605 309.52	4 386 219.54
EXCEDENT OU DEFICIT		-164 469.95	120 506.44

ANNEXE COMPTABLE

Exercice

Du 01/01/2024

Au 31/12/2024

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non Significative	Non Applicable
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	O		
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES UTILISEES	O		
DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ENTITE	O		
DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PERIMETRE DES ACTIVITES REALISEES	O		
DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	O		
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	O		
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	O		
INFORMATION SUR LES OPERATIONS DE CRÉDIT-BAIL			NA
ÉVALUATION DES STOCKS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CREDIT BAIL	O		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES	O		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	O		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
L'EFFECTIF	O		
DETAIL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN	O		
VALORISATION DU BENEVOLAT	O		

Partie 1 – Informations à fournir

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Description de l'objet social de l'entité

L'UDAF a pour objet, sur le plan départemental :

- D'appliquer les dispositions conformément à l'article L.211-3 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- De donner à l'Union National des Association Familiales (UNAF), des avis motivés sur toutes les questions dont celle-ci l'aura saisie, ou de lui adresser spontanément toutes suggestions dont l'examen lui paraîtra opportun ;
- D'entreprendre toutes études et actions utiles à la défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles ;
- De mettre à la disposition des membres actifs et des organismes associés, la documentation utile à l'exercice de leur mission ;
- De faciliter la collaboration de ses membres actifs avec les organismes associés dans la mesure où ces groupements à but familial, exercent une activité utile aux familles ;
- De gérer tout service que le développement des services collectifs pourra initier ;
- D'agir dans tous les domaines de la vie des familles, et notamment l'enfance et la jeunesse, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, l'environnement, la santé, la consommation, l'économie, l'autonomie et la dépendance, le handicap, le développement durable, les médias et les usages numériques.

Description de la nature et du périmètre des missions sociales réalisées

L'UDAF DE HAUTE-SAÔNE a pour missions, dans le périmètre défini par l'article L.211-3 du code de l'ASF, d'assurer la défense et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. Elle développe et gère également de nombreux services d'aide aux familles et aux personnes, par délégation de service public ou dans le cadre de son projet associatif.

- **INSTITUTION – VIE ASSOCIATIVE** : Le service regroupe la partie institution (fonctionnement de l'association) ainsi que des missions de services aux familles telles que la lutte contre l'illettrisme/illectronisme, Lire et Faire Lire, soutien à la parentalité, Point Conseil Budget, Familles Conseil, Microcrédit, Médaille de la Famille.
- **SDPF** : le service délégué aux prestations familiales recense 100 mesures au 31.12.2024 soit 3 de plus qu'en 2023.
- **SPJM** : le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, comptabilise 1 364 mesures au 31/12/2024 contre 1 361 en 2023.
- **ISTF** : le service assure différents types de prestation à destination des tuteurs familiaux pour les aider dans la gestion des mesures qui leur sont confiées (Permanences téléphoniques, Permanences physiques, Rendez-vous personnalisés, Actions collectives de sensibilisation auprès de partenaires)
- **PENSION DE FAMILLE** : Le dispositif a pour finalité de permettre aux résidents accueillis de se réinscrire dans un habitat durable tout en consolidant leur ancrage dans un réseau

relationnel, social, et culturel. Les 39 places autorisées sont réparties sur 5 sites. Le taux d'occupation 2024 est de 94% contre 87% l'année précédente.

- **VILLAGÉNÉRATION** : Ce dispositif s'adresse aux « séniors » de 60 ans et plus, en couple ou seuls, autonomes et valides, souhaitant vivre dans un lieu qui allie convivialité, solidarité et sécurité. L'UDAF 70, en partenariat avec la société NÉOLIA et la ville de Noidans-lès-Vesoul met à disposition une hôtesse d'accueil pour animer le dispositif.
- **AVDL** : Ce dispositif issu de la politique publique du « logement d'abord » permet à des personnes en difficultés de logement, d'accéder directement au logement sans passer par l'hébergement d'urgence, grâce à un accompagnement social adapté. Le service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement recense 60 ménages suivis en 2024 contre 107 en 2023.
- **AUTRES SERVICES** : Service de suivi judiciaire des mesures tutelles mineurs (3 mesures au 31/12/2024) et administrateur Ad'Hoc mineurs et majeurs (178 mesures actives au 31/12/2024 dont 25 nouvelles mesures dans l'année).

Moyens mis en œuvre

L'UDAF de Haute-Saône est propriétaire de son siège sis 47 et 49, Rue Gérôme – 70000 VESOUL. Concernant les antennes situées respectivement 2 Rue Victor Hugo - 70100 Gray et 13 Rue des Fincelles - 70200 LURE, l'UDAF DE HAUTE-SAÔNE est locataire. Les sites des maisons relais sont également loués à des particuliers ainsi qu'à un bailleur social.

L'UDAF a conclu des contrats de location pour la flotte automobile (15 véhicules) ainsi que pour le parc imprimante, les copieurs et des écrans interactifs. L'UDAF est propriétaire de deux véhicules dont un utilitaire.

Le 24 décembre 2024 a été régularisée la vente d'un bâtiment à usage de bureaux sis 14, Quai Yves Barbier – 70000 Vesoul où des travaux de réhabilitations seront entrepris en 2025. Un emprunt a été contracté afin de réaliser cette acquisition.

Au 31/12/2024, on comptabilise 74,34 ETP pour assurer les missions décrites ci-dessus, se répartissant dans les services comme suit :

- INSTITUTION – VIE ASSOCIATIVE : 5.44 ETP
- SDPF : 6.40 ETP
- SPJM : 52.00 ETP
- ISTF : 0.84 ETP
- PENSION DE FAMILLE : 7.28 ETP
- VILLAGÉNÉRATION : 0,7 ETP
- AVDL : 1.18 ETP
- AUTRES SERVICES : 0.50 ETP

Faits significatifs

- L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
- Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17/04/2025.

- Un accord du 4 juin 2024 a été étendu par l'arrêté du 5 août 2024 portant extension du Ségur d'un accord conclu dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Cet accord entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Le coût global du « Ségur pour tous » est évalué à 134 536,54€ chargé. Aucun produit à recevoir n'a été enregistré.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif susceptible de remettre en cause l'établissement des présents comptes annuels n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31.12.2024 ont été établis dans le respect du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014 et conformément aux dispositions du Code du Commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Il est tenu compte de l'application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence à l'avis correspondant du Conseil National de la Comptabilité :

- Application du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux selon le Règlement ANC 2014-03
- Avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 du CNC substitué par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux frais de justice criminelle en matière de médecine légale, de traduction, d'interprétariat et d'administration ad hoc.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciels 1 à 5 ans
- Constructions 4 à 33 ans
- Agencement et aménagement des constructions ... 3 à 37 ans
- Installations technique 10 ans
- Matériels et outillages industriels 3 à 10 ans
- Matériels et outillages 2 à 10 ans
- Mobilier 3 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Stocks

Non concerné

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des comptes de clients est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dettes fournisseurs ont été retenues pour leur valeur brute conformément aux principes comptables.

Fonds gérés pour le compte des majeurs protégés

Soldes des comptes ouverts au nom des majeurs protégés au 31/12/2024 :

- Comptes de dépôts bancaires (hors assurances-vie) 27 032 434,51 €

Ces fonds concernent 1 283 dossiers et 4 699 comptes ayant un solde.

Montant des disponibilités qui correspondent à des fonds sociaux gérés par l'UDAF, dans le cadre de gestion pour autrui :

- Service Délégué aux Prestations Familiales 88 192,35 €
- Service Protection Juridique des Majeurs 300 151,10 €

Partie 2 – Informations sur les postes de l'actif du bilan

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V brute des Immob. Début Exercice	Acquisitions
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	83 225	12 388
CORPORELLES	Terrains		34 400	
	Constructions		598 610	
	Installations agencements des constructions		466 424	
	Inst. Techniques, matériel & outillage		37 797	5 039
	Autres immos corporelles	Inst. Générales, agencés & aménagés divers	3 333	
		Matériel de transport	23 488	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	350 465	39 624
	Immobilisations corporelles en cours		-	822 250
		TOTAL	1 514 517	866 913
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		7 320	122
	Autres participations		-	
	Autres titres immobilisées		-	
	Prêts et autres immobilisations financières		12 624	
		TOTAL	19 944	122
TOTAL GENERAL			1 617 686	879 423
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminution Par cessions / Mise au rebut	Valeur brute des immob. Fin ex.
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		95 613
CORPORELLES	Terrains			34 400
	Constructions sur sol propre			598 610
	Installations agencements des constructions			466 424
	Inst. Techniques, matériel & outillage		397	42 439
	Autres immos corporelles	Inst. Générales, agencés & aménagés divers		3 333
		Matériel de transport		23 488
		Matériel de bureau & mobilier informatique	42 171	347 918
	Immobilisations corporelles en cours			822 250
		TOTAL	42 568	2 338 862
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			7 442
	Autres participations			-
	Autres titres immobilisées			-
	Prêts et autres immobilisations financières			12 624
		TOTAL	-	20 066
TOTAL GENERAL			42 568	2 454 541

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amort. début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL		-			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL		46 200,79	9 591,92		55 792,71
Terrains					
Constructions		503 523,16	7 939,76		511 462,92
Installations agencements des constructions		402 259,74	7 684,85		409 944,59
Inst. Techniques, matériel & outillage		32 864,82	2 726,72	396,53	35 195,01
Autres Immos corporelles					
Inst. Générales, agencés & aménagés divers		3 200,73	56,28		3 257,01
Matériel de transport		12 942,41	4 431,02		17 373,43
Matériel de bureau & mobilier informatique		259 798,60	34 638,19	42 171,67	252 265,12
Immobilisations corporelles en cours TOTAL		1 214 589,46	57 476,82	42 568,20	1 229 498,08
TOTAL GENERAL		1 260 790,25	67 068,74	42 568,20	1 285 290,79

ÉTAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

État des créances		Montant Brut	Échéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
ACTIF IMMOB	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1)	-		
	Autres immobilisations financières	-		
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	50 849	14 464	36 385
	Avances et acomptes versés	8 976	134	8 842
	Créances clients & comptes rattachés	192 744	149 176	43 568
	Autres créances	409 880	201 289	208 591
	Produits à recevoir	251 438	251 438	
	Charges constatées d'avance	14 387	14 387	
	TOTAL	928 273	630 888	297 385
(1) Prêts accordés en cours d'exercice.....				
Prêts récupérés en cours d'exercice.....				

COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
- Exploitation	14 386,54
- Financier	
- Exceptionnel	
TOTAL	14 386,54

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres Créances	251 437,59
TOTAL	251 437,59

Partie 3 – Information sur les postes du passif du bilan

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propre avec droit de reprise				
Écart de réévaluation				
Réserves	421 722			421 722
Dont réserves des activités sociales et médico- sociales ous gestion contrôlée	1 343 813			1 343 813
Report à nouveau	248 991	38 261	31 058	241 788
Dont report à nouveau des activités sociales et médico- sociales ous gestion contrôlée	343 316	113 303		456 619
Résultat comptable	120 506		284 976	164 470
Situation nette	1 980 367	151 564	316 034	1 815 897
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissements	31 338		2 573	28 765
Provisions réglementées				
TOTAL	2 011 704	151 564	318 607	1 844 662

TABLEAU SUR LES FONDS DEDIES

FONDS DÉDIÉS	Ouverture Exercice (19)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689)	Utilisation en cours de l'exercice (789)	Clôture Exercice	
				Montant	Dont > 2ans
192100 - FONDS DÉDIÉS A L'INVESTISSEMENT					
192200 - FONDS DÉDIÉS SUR CONCOURS PUBLICS A L'EXPLOITATION	14 690,00	-	4 690,00	10 000,00	-
192202 - Fonds dédiés DGF - MJPM	10 000,00			10 000,00	
192203 - Fonds dédiés Fonds Spécial CPO	4 690,00		4 690,00	-	
194000 - FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	91 438,36	-	35 649,44	55 788,92	7 425,00
Convention CAF 2019-2022 - Parentalité	21 862,50			21 862,50	7 425,00
Convention CAF 2019-2022 - Illettrisme	2 650,00		2 650,00	-	
Total 194100 - Fonds dédiés Convention CAF	24 512,50	-	2 650,00	21 862,50	7 425,00
Aide financière exceptionnelle CAF	15 716,00		2 300,00	13 416,00	
Total 194200 - Fonds dédiés Aide financière exceptionnelle CAF	15 716,00	-	2 300,00	13 416,00	-
Convention PCB 2020-2022	186,24		186,24	-	
Convention PCB 2021-2023	14 750,00		5 216,23	9 533,77	
Total 194300 - Fonds dédiés PCB	14 936,24	-	5 402,47	9 533,77	-
Avenant n°2 - 2021 Maison Relais	6 629,97		1 398,00	5 231,97	
Total 194401 - Fonds dédiés Maison-Relais Véhicule	6 629,97	-	1 398,00	5 231,97	-
Convention annuelle 2022 ISTF	8 442,27		6 103,88	2 338,39	
Total 194500 - Fonds dédiés ISTF	8 442,27	-	6 103,88	2 338,39	-
Convention annuelle 2022 - FNAVDL	21 201,38		17 795,09	3 406,29	
Total 194600 - Fonds dédiés AVDL	21 201,38	-	17 795,09	3 406,29	-
TOTAL FONDS DÉDIÉS	106 128,36	-	40 339,44	65 788,92	7 425,00

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Provisions réglementées	-			-
- Provisions pour risques	33 000			33 000
- Provisions pour charges	-			-
- Provisions pour dépréciations	25 079	5 638	7 775	22 941
TOTAL	58 079	5 638	7 775	55 941

Provisions :

- Dans le cadre de l'activité de service de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, aucune provision n'est enregistrée au 31/12/2024.

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES

État des dettes	Montant Brut	Échéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-			
- à plus de 2 ans à l'origine	822 776	526		822 250
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	7 600			7 600
Avance et acompte reçus sur commande	19 830	18 991	839	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 919	91 919		
Dettes fiscales et sociales	520 793	520 793		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-			
Autres dettes	423 693	14 149	409 545	
Produits constatés d'avance	356 286	133 543	222 743	
TOTAL	2 242 898	779 921	633 127	829 850
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....	822 776			
Emprunts remboursés en cours d'exercice....	-			

COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
- Exploitation	356 286
- Financier	
- Exceptionnel	
TOTAL	356 286

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
- Dettes fiscales et sociales	2 080
- Autres dettes	14 149
TOTAL	16 229

Informations relatives au compte de résultat

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Concours publics

Produits de la tarification

ETAT - SMJPM	2 442 421
CONSEIL DEPARTEMENTAL - SMJPM	7 349
CAF - SDPF	393 739
MSA - SDPF	8 487
UNAF - FONDS SPECIAL	181 661
Total Concours Publics	3 033 657

Subventions

DDETSPP - MAISONS RELAIS	278 343
DDETSPP - AVDL	50 631
DDETSPP - ISTF	51 531
DDETSPP - PCB	50 562
CAF	61 919
NEOLIA - VILLAGENERATION	29 680
UNAF - Consommation	546
CONSEIL DEPARTEMENTAL	23 770
CDC - MICROCREDIT	4 075
ETAT - MILDECA	6 150
COMMUNES	800
Total Subventions	558 007
TOTAL CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	3 591 664

RESULTAT PAR ACTIVITE

Service	Résultat comptable	RAN affecté au financement de mesures d'expl. (11503)	Résultat administratif	Dépenses pour congés payés refusées par l'administration (115922)	Résultat à affecter	Gestion
DPF	-34 823,05 €	18 003,18 €	-16 819,87 €	-510,28 €	-16 309,59 €	Contrôlée
MJPM	-93 861,95 €	85 000,00 €	-8 861,95 €	-11 411,56 €	2 549,61 €	Contrôlée
AD HOC/TUT B. MINEURS	-14 541,22 €				-14 541,22 €	Non contrôlée
PENSIONS FAMILLE	-39 118,85 €				-39 118,85 €	Non contrôlée
ISTF	0,00 €				0,00 €	Non contrôlée
AVDL	0,00 €				0,00 €	Non contrôlée
INSTITUTION VIE ASSOCIATIVE	21 162,64 €				21 162,64 €	Non contrôlée
VILLAGÉNÉRATION	-3 287,52 €				-3 287,52 €	Non contrôlée
RESULTAT	-164 469,95 €	103 003,18 €	-61 466,77 €	-11 921,84 €	-49 544,93 €	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Dans le cadre de l'action Lutte contre illettrisme, des contributions en travail sont valorisées.

Les heures de bénévolat, recensées tout au long de l'année, sont au nombre de **2 032 heures**.

Conformément aux préconisations de l'UNAF, ces heures de bénévolat sont valorisées sur la base du SMIC horaire au 01/01/2024, soit 11,69 de l'heure.

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé sur l'exercice : 47.27%.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2024 est **34 982,63€**.

Ce montant, comptabilisé, figure au pied du compte de résultat.

Aucune contribution volontaire en bien ou en service n'est comptabilisée.

Autres informations

ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE

Il est précisé qu'un contrat d'assurance de groupe pour indemnités de fin de carrière, de rupture conventionnelle ou de licenciement est conclu avec la société QUATREM. Le montant des fonds acquis au 31.12.2024 s'élève à 134 856,73€. Le taux de revalorisation de l'exercice est de 1,67%.

L'UDAF70 ne comptabilise pas de provision.

Le passif social évalué au 31/12/2024 s'élève à 417 199,98€.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Application CCN66 - 15 mars 1966
- Age de départ 64 ans
- Taux de charge moyen retenu 47 %
- Taux d'actualisation de 1 %
- Table de mortalité TV 88/90

ETP EFFECTIF SUR LA PERIODE

Catégorie	Hommes	Femmes	Totaux
Cadres	2,00	5,00	7,00
Non Cadres	6,66	61,67	68,33
Totaux	8,66	66,67	75,33

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

L'UDAF DE HAUTE-SAÔNE recense un cadre dirigeant au sens de l'article L.3111-2 du code du travail. La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

REMUNERATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires correspondant au commissariat aux comptes comptabilisés en 2024 s'élève à 9 960,00 €.